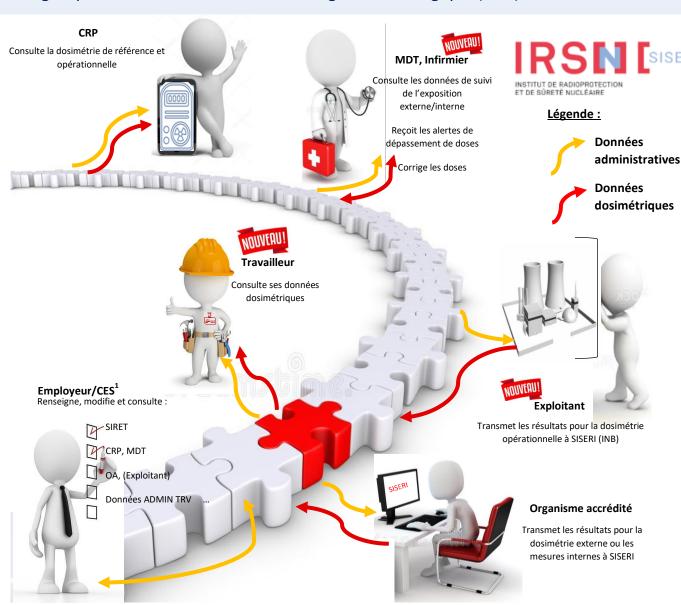


Liberté Égalité Fraternité



# Guide d'utilisation de SISERI Fiche réflexe TRAVAILLEURS [v2 – 02/10/2024]

Le système d'information de la surveillance de l'exposition aux rayonnements ionisants (SISERI) constitue le registre national du suivi de l'exposition aux rayonnements ionisants des **travailleurs de catégorie A ou B** (au sens de l'article R. 4451-57 du code du travail), les travailleurs exposés au **radon** (au sens de l'article R. 4451-54 du CT) et les travailleurs des groupes 1 et 2 dans les situations d'urgence radiologique (**SUR**).



# 1- Créer un compte et se connecter à Siseri

- *Via* FranceConnect+ (démarche simplifiée de création de compte), en suivant les étapes suivantes :
  - 1. A partir du lien suivant <a href="https://siseri.irsn.fr">https://siseri.irsn.fr</a> cliquer sur le bouton « Se connecter » puis sur « S'identifier avec FranceConnect+ »



2. Vous avez la possibilité de créer votre compte Siseri avec « L'identité Numérique » ou « France Identité"





Connexion en cours sur Siseri

# Choisissez un compte pour vous connecter :



# Pourquoi je ne retrouve pas mes comptes habituels?

Afin de vous protéger contre l'usurpation d'identité, seuls les comptes assurant un niveau de sécurité élevé sont disponibles sur FranceConnect+.

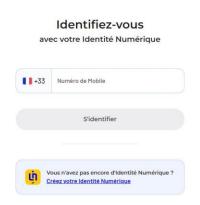
Comment créer un compte ? 🖸

Créer votre compte « L'identité Numérique » ou « France Identité » si vous n'en avez pas en cliquant sur « Comment créer un compte ? »

a) Créer votre compte Siseri *via* « L'identité Numérique » en saisissant votre numéro de téléphone renseigné lors de la création de votre compte Identité Numérique







b) Créer votre compte Siseri *via* « France Identité » en suivant les étapes décrites sur l'image ci-dessous :

l'App Store



Pour utiliser France Identité votre identité numérique doit d'abord être certifiée en mairie.

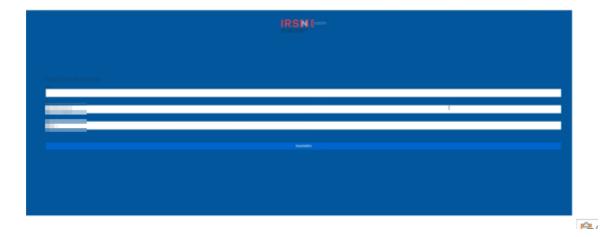
Google Play



3. Cliquer sur « Continuer sur Siseri » pour relier votre compte FranceConnect+ à Siseri



Saisir votre mail personnel puis cliquer sur soumettre. Les mails @outlook, @hotmail et @live ne sont pas acceptés par le système.



Vous devez recevoir une notification par mail et valider votre compte Siseri.



NB : Une fois votre compte créé, vous n'avez plus besoin de votre adresse mail pour vous connecter à Siseri en suivant les procédures décrites précédemment.

- Via le formulaire de contact Siseri : si vous ne souhaitez pas utiliser FranceConnect+, contacteznous via le formulaire de contact. La création de votre compte et l'accès à Siseri suivra les étapes ci-après :
  - 1. Votre compte est créé par l'équipe Siseri
  - 2. Vous recevez une notification pour définir votre mot de passe
  - 3. Via le lien suivant <a href="https://siseri.irsn.fr">https://siseri.irsn.fr</a> cliquer sur le bouton « Se connecter » puis saisir votre adresse mail + mot de passe
  - 4. Vous recevez une notification avec un code OTP à renseigner

# 2- Consultez les résultats de votre suivi dosimétrique individuel

- Quoi?
  - Visualisation des données dosimétriques individuelles (résultats de la dosimétrie efficace et, pour les activités en INB\*, dose opérationnelle)
  - Données consultables sur la carrière
- Comment?
  - Cliquer sur le bouton « Dosimétrie »



# 3- Télécharger les résultats de votre suivi dosimétrique individuel

- Quoi ?
  - Fichier PDF contenant l'ensemble des résultats sur la carrière, présents dans SISERI à la date de l'extraction
- Comment ?

Deux possibilités :

- O Depuis le menu Dosimétrie, cliquer sur « Historique carrière » pour télécharger le fichier
- Cliquer sur le bouton « Mes Informations » puis sur « Historique de carrière »



# 4- Besoin d'un peu d'aide pour utiliser SISERI ?

- Plusieurs possibilités :
  - Consulter la FAQ sur le site SISERI en suivant ce lien
  - Cliquer sur le bouton « Demande d'assistance » puis sur « Créer une demande d'assistance » pour soumettre des tickets de demande d'assistance.



# Pour aller plus loin

- Qu'est-ce qu'un rayonnement ionisant ? lien vers le site web IRSN
- Qu'est-ce que le suivi dosimétrique individuel ? lien vers l'annexe 2 sur le site web SISERI
- Références réglementaires :
  - o Code du travail : articles R. 4451-1 et suivants
  - Arrêté du 26 juin 2019 relatif à la surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants
  - o Q/R de la DGT lien

#### **Nous contacter**

Bureau d'analyse et de suivi des expositions professionnelles (BASEP) *Via* le formulaire de contact lien

Tél: 01 58 35 84 04

www.irsn.fr